

charte des antennes et relais locaux d'étopia



etopia_

Espace Kegeljan
52 av. de Marlagne
5000 Namur

Tél. : + 32-81-22 58 48
Fax : + 32-81-23 18 47

info@etopia.be
www.etopia.be

A titre de correspondant local

Je, soussigné,

.....
m'engage à développer l'action de l'asbl « étopia » dans (localité, sous-région, ...). En conformité avec les statuts d'étopia, mon action visera à soutenir le développement, dans ma localité (sous-région), et notamment dans les milieux populaires :

- d'une prise de conscience et d'une connaissance critique des impacts des choix et décisions, de quelque origine ou nature qu'ils soient, sur la qualité de vie, la solidarité humaine et intergénérationnelle, la préservation des ressources et espèces naturelles ;
- des capacités d'analyse, de création et d'action ainsi que des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. J'inscrirai mon action dans le cadre - des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme et m'inspirerai des idéaux et des valeurs de l'écologie politique.

En pratique, je m'engage à :

- faire connaître les activités d'étopia ;
- en diffuser ces informations et publications, ainsi qu'à faire connaître son site internet ;
- informer étopia de préoccupations locales ;
- promouvoir, voire organiser, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités décentralisées d'étopia ;
- proposer, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités originales en conformité avec les statuts d'étopia ;
- transmettre tout document, rapport, extrait de presse relatif à l'activité

En cas d'activités locales, je veillerai à ce que :

- dans toute communication/affichage, tant la dénomination/logo d'étopia que le soutien de la Communauté Française (service Education Permanente) soient mentionnés, ainsi que mon nom et coordonnées en tant que correspondant local
- en cas d'activités originales, en propre ou en collaboration avec d'autres associations, j'en informerai étopia pour accord préalable.

En contrepartie, moyennant désignation par le C.A. d'étopia, je bénéficierai :

- d'une reconnaissance en tant que membre adhérent de l'asbl ;
- d'accès à ses services (suivant accord : documentation, publications, aide logistique, soutien financier, ...)
- du droit de la représenter au sein de sa localité et associations, en tant que « correspondant local d'étopia ».

Tout membre adhérent peut se retirer de l'asbl étopia moyennant notification à l'asbl, mais sans préavis ni nécessaire justification. Cependant, toute action qui aurait été engagée préalablement (annonce, programmation, engagement financier, ...) en tant que « correspondant local » ne pourra être dérogée de la responsabilité personnelle du correspondant sans accord de l'asbl. En cas d'accord, l'asbl reprendra l'entièreté des engagements.

De son côté, le C.A. de l'asbl peut également, moyennant notification au correspondant, mais sans préavis ni nécessaire justification, lui retirer son statut de membre adhérent et de correspondant local. Dans ce cas, la responsabilité de toute action qui aurait été engagée avec l'accord ou l'impulsion préalable de l'asbl (annonce, programmation, engagement financier, ...) par le « correspondant local » sera reprise et assumée par l'asbl.

Date et lieu

charte des antennes et relais locaux d'étopia



etopia

Espace Kegeljan
52 av. de Marlagne
5000 Namur

Tél. : + 32-81-22 58 48
Fax : + 32-81-23 18 47

info@etopia.be
www.etopia.be

A titre d'antenne

Nous, soussignés,

.....
constitués en (association de fait, asbl) sous la dénomination

.....
nous engageons à développer l'action de l'asbl « étopia » dans

.....
(les communes X, Y, Z, minimum 2, sous-région, sans que le territoire couvert puisse correspondre à une quelconque circonscription électorale ...).

En conformité avec les statuts d'étopia, notre action visera à soutenir le développement, dans nos localités (ou sous-région, pays de ...), et notamment dans les milieux populaires :

- d'une prise de conscience et d'une connaissance critique des impacts des choix et décisions, de quelque origine ou nature qu'ils soient, sur la qualité de vie, la solidarité humaine et intergénérationnelle, la préservation des ressources et espèces naturelles ;
- des capacités d'analyse, de création et d'action ainsi que des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Nous inscrirons notre action dans le cadre des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme et nous inspirerons des idéaux et des valeurs de l'écologie politique.

En pratique, nous nous engageons à :

- faire connaître les activités d'étopia ;
- en diffuser ces informations et publications, ainsi qu'à faire connaître son site internet ;
- informer étopia de préoccupations locales ;
- promouvoir, voire organiser, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités décentralisées d'étopia ;
- proposer, après vérification de l'intérêt d'un public potentiel suffisant, des activités originales en conformité avec les statuts d'étopia ;
- transmettre tout document, rapport, extrait de presse relatif à l'activité ;
- assurer au maximum possible l'autogestion logistique de nos activités.

En cas d'activités locales, nous veillerons à ce que :

- dans toute communication/affichage, tant la dénomination/logo d'étopia que le soutien de la Communauté Française (service Education Permanente) soient mentionnés, ainsi que la dénomination de notre association et coordonnées en tant que correspondant local
- en cas d'activités originales, en propre ou en collaboration avec d'autres associations, nous en informerons étopia pour accord préalable.

En contrepartie, moyennant désignation par le C.A. d'étopia, nous bénéficierons :

- d'une reconnaissance en tant que membre adhérent de l'asbl, reconnue comme « antenne de ... de l'asbl étopia » ;
 - d'accès à ses services (suivant accord : documentation, publications, aide logistique, soutien financier, ...) ;
- du droit de la représenter au sein des localités et associations, en tant que « antenne locale d'étopia ».

La dénomination « étopia » ne pouvant être reprise/déclinée par quelque association que ce soit, si ce n'est par l'asbl de ce nom, toute association se revendiquant de sa filiation portera une dénomination propre et clairement distincte. Si elle est demanderesse et reconnue comme membre adhérente, elle en portera le titre associé de « antenne régionale d'étopia asbl »

Tout membre adhérent peut se retirer de l'asbl étopia moyennant notification à l'asbl, mais sans préavis ni nécessaire justification. Cependant, toute action qui aurait été engagée préalablement (annonce, programmation, engagement financier, ...) en tant que « antenne régionale » ne pourra être dérogée de la responsabilité de l'association de base sans accord de l'asbl. En cas d'accord, l'asbl reprendra l'entièreté des engagements.

De son côté, le C.A. de l'asbl peut également, moyennant notification à l'antenne, mais sans préavis ni nécessaire justification, lui retirer son statut de membre adhérent et d'antenne régionale. Dans ce cas, la responsabilité de toute action qui aurait été engagée avec l'accord ou l'impulsion préalable de l'asbl (annonce, programmation, engagement financier, ...) par l'antenne régionale sera reprise et assumée par l'asbl.

Date et lieu